



**DECRET D/2024/ 0158 /PRG/CNRD/SGG  
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES DE  
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

- Vu la charte de la transition ;
- Vu la loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu l'ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, des traités et accords internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2024/044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024, portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024, portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le Communiqué N°001 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu le procès-verbal de réunion N°001 du 16 septembre 2021, faisant du CNRD l'organe central de décision et confirmant le Président du CNRD Président de la Transition, Chef de l'Etat ;





## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1- **Directeur Général de la Société des Eaux de Guinée (SEG S.A)** : Monsieur **Thierno Mamadou Nassirou DIALLO**, précédemment Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation et de la Qualité de la Société des Eaux de Guinée (SEG S.A) ;
- 2- **Directeur Général Adjoint de la Société des Eaux de Guinée chargé de l'Exploitation et de la Qualité (SEG S.A)** : Monsieur **Frigui CAMARA** gestionnaire.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le

31 AOUT 2024

Général Mamadi DOUMBOUYA

